

GR compétition

Fiche inscription
2018 / 2019

NOM : Prénom :

Date de naissance: Classe :

Adresse :
.....

Téléphone : Portable:

Email (très lisible et très important) pour toutes les infos de stage, rencontres, spectacle ...
.....

DROIT À L'IMAGE

Nom : Prénom :

J'autorise l'association ASA à photographier mon enfant au cours des activités organisées par celles-ci.
Cette utilisation ne concerne que l'association et pour toute présentation de celle-ci lors d'articles de journaux, panneaux de promotion de l'association ou site internet.
Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques concernant mon enfant est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait.

OU

Je refuse toute utilisation photographique où l'on peut distinguer de manière évidente le visage de mon enfant.

Date :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) autorise mon enfant
à pratiquer la gymnastique rythmique au sein de l'ASA pour la saison 2018/2019.
J'autorise le professeur à prendre toutes les disponibilités jugées utiles en cas d'accident pendant les cours.
En cas de vol, l'ASA ne sera en aucun cas tenue pour responsable du préjudice.

Fait à le Signature :

A FOURNIR

en plus de la cotisation (cf au dos)

- certificat médical obligatoire datant au minimum du 1er août de l'année en cours
- 1 photo d'identité (si non fournie précédemment)
- 1 enveloppe timbrée auto-adressée

COTISATION

La cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible et ne présume en rien de l'assiduité de la gymnaste. En cas de problème de santé (sur présentation d'un certificat médical) ou en cas de d'événement familial important (déménagement) les responsables de section pourront statuer du remboursement éventuel qui restera toutefois exceptionnel.

PLANNING

GROUPE	JOUR et HORAIRE	LIEU	DUREE
<input type="checkbox"/> PRE-COMPETITION (née en 2009-10-11-12)	Mercredi - 13h > 14h30	Salle des sports de Macôt	1h30
<input type="checkbox"/> POUSSINES Indiv P1 + équipe P1 + indiv P2	* Lundi - 17h > 18h30	Gymnase d'Aime - Halle des sports	1h30
<input type="checkbox"/> JEUNESSES Equipe J4 + Duo J3	Lundi - 18h30 > 20h	Gymnase d'Aime - Halle des sports	1h30
<input type="checkbox"/> AINEES - JEUNESSES Indiv A3 + J3 + J4 + P1	Jeudi - 17h > 19h	Gymnase d'Aime - Halle des sports	2h
<input type="checkbox"/> AINEES – JEUNESSES Duo A3 + Duo J1 + ouvert en bonus aux Indiv J4 et P1	**Samedi - 11h > 13h, sept à dec / 9h > 11h, dec à juin	Gymnase d'Aime - Halle des sports	2h
<input type="checkbox"/> PERFECTIONNEMENT CORPOREL – CLASSIQUE GRS (ouvert à tous à partir du CM2)	Mercredi - 16h > 17h	Gymnase d'Aime - Salle de danse	1h

*priorité au foot de décembre à avril (autant que possible, nous vous proposerons des cours de remplacement)

**priorité aux réservations occasionnelles du gymnase des autres associations, annulation les week-ends de compétition.

PERFECTIONNEMENT CORPOREL – CLASSIQUE GRS = cours d'assouplissement et renforcement musculaire à base de fitness et danse classique. Réservé uniquement aux gymnastes compétition de GRS (à partir du CM2)

TARIFS

1 cours – 1h30 = cotisation 125€ + licence 24€ + carte ASA 12€ = **161€** (si déjà carte ASA = **149€**)

1 cours – 2h = cotisation 145€ + licence 24€ + carte ASA 12€ = **181€** (si déjà carte ASA = **169€**)

2 cours - 3h30 = cotisation 190€ + licence 24€ + carte ASA 12€ = **226€** (si déjà carte ASA = **214€**)

1 cours 2h + samedi = cotisation 145€ + licence 24€ + carte ASA 12€ = **181€** (si déjà carte ASA = **169€**)
+ prorata **nombre de samedis effectués* x 2€**

Perfectionnement corporel – Classique GRS = + 50€

Cours bonus 2h samedi = + 30€

Réduction de 5 € par enfant si au moins deux enfants inscrits en GRS.

Supplément 20 € pour les adhérents habitant hors canton d'Aime

**correspond au nombre de créneau disponible. Que votre fille puisse ou pas y participer, si le cours a lieu, il vous sera facturé. Facture envoyée fin décembre 2018, fin mars 2019 et fin juin 2019.*

Carte ASA = 1 carte obligatoire par famille (même adresse postale) et par année pour tous les sports de l'ASA
La prise d'une licence FSCF est OBLIGATOIRE pour la pratique de la GRS en compétition. Valable 1 an.

Règlement en espèces

en chèque (de 1 à 3 versements)

Autre :